



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 31

Question écrite n° 3116

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait qu'entre la frontière luxembourgeoise et le sud de Toul, l'autoroute A 31 est relativement saturée en raison notamment du trafic important de poids lourds, lesquels sont attirés par le fait qu'il s'agit du seul axe autoroutier nord qui ne soit pas assujéti à un péage. Outre l'intérêt qu'il y aurait à instaurer un péage dissuasif sur les poids lourds, à l'instar de ce qui va être mis en oeuvre en Alsace, elle attire plus particulièrement son attention sur un autre problème. Il s'agit des difficultés générées sur les parties d'autoroutes à 2 x 2 voies entre Metz et Nancy lorsque plusieurs poids lourds se doublent. Ceux-ci créent plusieurs kilomètres de bouchons en accordéon extrêmement dangereux. Afin au moins de remédier à cette situation et dans l'attente d'une mise à 2 x 3 voies des sections concernées, elle souhaiterait qu'il lui indique s'il serait possible d'interdire tout dépassement de poids lourds sur les sections sus-évoquées à 2 x 2 voies et d'instaurer parallèlement un contrôle sévère du respect des distances de sécurité par tous les usagers et, notamment, par les poids lourds.

Texte de la réponse

L'interdiction de doubler pour les poids lourds sur des sections autoroutières à 2X2 voies à fort trafic est en cours d'expérimentation depuis plusieurs années sur l'A4 et la RN 83 en Alsace et sur la RN 10 en Aquitaine. Comme le bilan de cette première expérimentation est positif (amélioration de la fluidité du trafic, pas de dégradation de la sécurité routière, homogénéisation des vitesses sur les voies, conduite plus apaisée), le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire propose de poursuivre et d'étendre l'expérimentation à d'autres sections présentant certaines caractéristiques (routes à 2X2 voies supportant un trafic de plus de 20 000 véhicules par jour dont plus de 10 % de poids lourds, sections de moins de 20 kilomètres). L'autoroute A31 entre Metz et Nancy relève en particulier de cette problématique. La finalisation précise des sections qui seront retenues est actuellement en cours d'étude par les gestionnaires routiers, en concertation avec les fédérations régionales des transporteurs. En ce qui concerne le contrôle des distances de sécurité, il est beaucoup plus difficile de contrôler les interdistances entre véhicules que les vitesses pratiquées. Toutefois, les forces de l'ordre sont mobilisées pour réaliser périodiquement des campagnes de contrôle sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3116

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5203

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 7988